Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_60-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.60

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).
Madame VILLENEUVE Catherine, adjointe (procuration donnée à Mme S. LE SCORNET).
Soit 27 membres présents ou représentés.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

AMENAGEMENT DE LA VALLEE VERTE – TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

Rapporteur M. Stéphane JENOUVRIER, Adjoint

Dans le cadre du chantier de la Vallée Verte, la commune a souhaité modifier en cours de chantier la hauteur de deux portes sectionnelles du bâtiment des services techniques afin de permettre à l'avenir de faire rentrer des véhicules qui pourraient être d'une hauteur plus importante que nos véhicules actuels.

Cette demande engendre un surcoût au niveau des portes sectionnelles pour l'entreprise ALPHAMETAL (lot 8) de 3 176.00 € et de l'ossature pour l'entreprise DANIEL CONSTRUCTION (lot 5) de 2 726.37 € HT.

Par ailleurs, bien que non mentionné initialement dans le RICT du contrôleur technique avant appel d'offre, le contrôleur technique demande que la sous-face des couvertures extérieures bénéficie d'un thermolaquage renforcé (75 µ), en lien avec l'exposition à l'atmosphère marine. Pour compenser cette demande, l'entreprise DANIEL CONSTRUCTION a proposé des moins-values en modifiant certains profilés pour avoir plus d'esthétisme et de finesse. En intégrant les moins-values, le surcoût est de 2 479.77 € HT.

Enfin, la maitrise d'œuvre et l'entreprise DECO LOGIK ont proposé une moins-value en supprimant la peinture de deux cellules de stockages (- 2 866.14 € HT).

Les devis correspondant ont été présenté en commission bâtiments-cimetière le 26 mai 2026. Cette dernière a émis un avis favorable.

Lot 5 – CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS :

Avenant n°1 DANIEL CONSTRUCTION :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_60-DE

Avenant n°1	Montant
Travaux complémentaires pour donner suite à la demande de la maitrise d'ouvrage concernant la modification de deux portes sectionnelles	2 726.37 €
TVA	545.27 €
Total TTC	3 271.64 €

Lot 6 – CHARPENTE METALLIQUE – COUVERTURE ET BARDAGE :

Avenant n°1 DANIEL CONSTRUCTION :

Avenant n°1	Montant
Travaux complémentaires pour donner suite à la demande du contrôleur technique pour un thermolaquage renforcé	2 479.77 €
TVA	495.95 €
Total TTC	2 975.72 €

Lot 8 – MENUISERIES :

Avenant n°1 ALPHAMETAL :

Avenant n°1	Montant
Travaux complémentaires pour donner suite à la demande de la maitrise d'ouvrage concernant la modification de deux portes sectionnelles	3 176.00 €
TVA	635.20 €
Total TTC	3 811.20 €

Lot 13 – PEINTURE :

Avenant n°1 DECO LOGIK :

Avenant n°1	Montant
Peinture non réalisée dans deux locaux	- 2 866.14 €
TVA	- 573.23 €
Total TTC	- 3 439.37 €

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments-cimetière en date du 26 mai 2026.

M. Christophe DELANNOY, gérant de la société Alphamétal, sort de la salle du conseil et ne prend pas part au vote.

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
26 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les travaux complémentaires ci-dessus ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

Mairie de St-MELOIR-DES-ONDES (35350)